

## KASIGLAS discharge

## KASI<sup>®</sup>-AS-FAR revêtement antistatique pour PC

Revêtement spécial résistant à l'abrasion pour le polycarbonate, qui offre une protection contre la charge électrostatique et empêche l'attraction de la poussière et de la saleté.

### Propriétés caractéristiques

Etat : 08/2014	Nom	Dimension	KASI <sup>®</sup> -AS-FAR
<b>Propriétés générales</b>			
Densité brute	* DIN EN ISO 1183	g/cm <sup>3</sup>	1,2
Résistance superficielle	* ASTM D257	Ω	≥10 <sup>4</sup> -≤10 <sup>7</sup>
<b>Propriétés mécaniques</b>			
Résistance à la traction	* DIN EN ISO 527	MPa	60
Allongement à la rupture	* DIN EN ISO 527	%	110
Module d'élasticité	* DIN EN ISO 527	MPa	2200
Résilience	* DIN EN ISO 179	kJ/m <sup>2</sup>	non cassé
Résistance à l'abrasion (test TABER; 100 tours; CS-10F; 500g)	ISO 9352	% ΔHaze	≤ 5
Adhérence après 0/0,5/1,0/2,0 h de temps de cuisson à 95°C	DIN EN ISO 2409		GT 0/0/0/0
<b>Propriétés thermiques</b>			
Vicat température de ramollissement VST/B 50	* DIN EN ISO 306	°C	150
Température de résistance HDT/A (1,8 N/mm <sup>2</sup> )	* DIN EN ISO 75	°C	135
Température d'utilisation permanente	* DIN 53446	°C	115
Coefficient linéaire de dilatation thermique (α) 0-50°C	* DIN 53752	K <sup>-1</sup>	65 x 10 <sup>-6</sup>
Conductibilité thermique (λ)	* DIN 52612	W/mK	0,21
Chaleur spécifique (c)	*	J/gK	1,3
<b>Propriétés optiques</b>			
Indice de réfraction		n <sub>D</sub> 20	1,582
Couleur			légèrement bleu
Transparence 380-780 nm D = 3 mm	DIN 5036	%	> 70
Opacité D = 3 mm	ASTM D1003	% Haze	< 3
<b>Autres propriétés</b>			
Tenue au feu	* DIN 4102	Classe de feu	B 2

## Résistance aux produits chimiques\*\*

Acide acétique, 10 %	résistant <sup>AB</sup>
Acide acétique, 100 %	résistant <sup>AB</sup>
Acide sulfurique, 98 %	non résistant <sup>A</sup>
Acide sulfurique, 38 %	résistant <sup>AB</sup>
Acide nitrique, 65 %	non résistant <sup>A</sup>
Acide chlorhydrique, 32 %	résistant <sup>AB</sup>
Solution de potasse, 30 %	non résistant <sup>A</sup>
Ammoniaque, 25 %	résistant <sup>A</sup>
Acétone, 100 %	non résistant <sup>A</sup>
Acétate de butyle, 100 %	résistant <sup>A</sup>
Ethanol, 100 %	résistant <sup>AB</sup>
Isopropanol, 100 %	résistant <sup>AB</sup>
Dichlorométhane, 100 %	non résistant <sup>A</sup>
Diluant Nitro, 100 %	résistant <sup>A</sup>
Toluène, 100 %	résistant <sup>A</sup>
Essence spéciale 80/100, 100 %	résistant <sup>AB</sup>
Eau, 100 %	résistant <sup>A</sup>
Formaldéhyde, 37 %	résistant <sup>A</sup>
Huile de fraisage, 100 %	résistant <sup>A</sup>
Acétate d'éthyle, 100 %	résistant <sup>A</sup>
Nettoyant pour verre, 100 %	résistant <sup>A</sup>
Lessive de soude, 40 %	non résistant <sup>A</sup>
Mélange d'essence selon ECE43	résistant <sup>A</sup>
Acide citrique, 95 %	résistant <sup>A</sup>
Carburant diesel, 100 %	résistant <sup>A</sup>
Méthyléthylcétone, 100 %	non résistant <sup>A</sup>
Acide phosphorique, 85 %	résistant <sup>A</sup>

\* Les indications concernent le matériau support

\*\* Procédé A : action directe du produit chimique sur l'échantillon (20°C, 10 mn).

Procédé B : l'échantillon est plongé dans le produit chimique (20°C, 72h)

## Informations complémentaires :

Les surfaces du matériau devraient être reliées si possible à la terre.

Afin de garantir un enlèvement simple du film de protection, il est fortement recommandé de stocker les plaques pendant 24 à 48 heures à 15-25°C et de retirer ensuite le film de protection.

Le nettoyage des surfaces doit se faire en fonction du type d'encrassement. Nous préconisons l'un des produits de nettoyage suivants :

- eau distillée (faible degré d'encrassement)
- eau/mélange d'alcool (degré d'encrassement moyen)
- eau/mélange d'isopropanol (fort degré d'encrassement)

Des agents de nettoyage classiques pour le verre (par exemple SIDOLIN) peuvent également être utilisés après qu'ils aient été testés par précaution sur de petites surfaces.

Les indications sont basées sur des connaissances et des expériences actuelles. Elles n'exemptent pas la personne qui les traite de faire des tests et essais personnels. On ne peut pas en déduire une garantie juridiquement obligatoire de certaines propriétés ou de l'aptitude pour une utilisation concrète. D'éventuels droits de protection ainsi que des lois ou dispositions existantes doivent être pris en compte par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.